



Parlement jurassien  
Démocrates chrétiens autonomes DCA

Question écrite

No 3035

### Travail au noir dans le Jura : de la transparence svp !

A la question orale que j'ai posée lors de la séance plénière du Parlement de mars, le Ministre de l'économie m'a répondu que, suite à ce qu'il a qualifié de « rumeurs », les commissions paritaires avaient renouvelé leur confiance à l'inspecteur du travail au noir. Cette réponse laconique est clairement insatisfaisante et appelle des questions supplémentaires, notamment après la parution de deux articles respectivement dans le Quotidien jurassien et dans Le Matin du 11 mai 2018, deux articles qui se substituent aux rumeurs et nous informent de l'éviction du syndicat des polices jurassiennes d'un ancien policier - maintenant détective privé -, vraisemblablement à cause d'une enquête qu'il aurait menée sur un ancien collègue.

1. L'inspecteur du travail au noir a-t-il oui ou non été dénoncé pour avoir engagé lui-même à titre privé du personnel au noir ?
2. Cas échéant, y a-t-il eu une enquête à l'encontre de l'inspecteur du travail au noir ? Si oui, quel en a été le résultat ?
3. L'enquête dont il est fait mention dans les articles de presse précités était-elle à l'encontre de l'inspecteur du travail au noir ?
4. Le Gouvernement jurassien partage-t-il l'avis des commissions paritaires et renouvelle-t-il donc également sa confiance à l'inspecteur en question ?
5. Jusqu'à ce que toute la lumière soit faite sur cette affaire, le Gouvernement pense-t-il que l'inspecteur en question peut décentement continuer à fonctionner ?

Delémont, le 23 mai 2018

Pauline Queloz